



VILLE

D'AVESNES LES AUBERT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 juin 2023, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, R. TESSON, J-C. PAVAU, J-M BERNIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, Y. CHASTIN, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, A. GOFFART, D. RUELLE, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. A. BISIAUX à J-C. PAVAU, C. MOREAU à C. PORTIER, T. SANTER à J-M BERNIER.

Secrétaire de séance : Mme. F. BOZION.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Madame Françoise BOZION a été nommée secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 Avril 2023 a été adopté **à l'unanimité.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
ORDRE DU JOUR**

1. Élection des Sénateurs du 24 Septembre 2023 : élection des délégués du Conseil Municipal
2. Délibération relative à la fixation libre des attributions de compensation pour l'année 2023
3. Signature de la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
4. Signature de la convention relative à la réalisation d'une ouverture de chaussée pour l'enfouissement des réseaux basse tension, fibre et éclairage public – Travaux d'aménagement de la route départementale 97
5. Questions diverses

**N° 1/09/06/2023 - ÉLECTION DES SÉNATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2023 :
ÉLECTION DES DÉLÉGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par circulaire en date du 30 Mars 2023, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décidé que la désignation des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs le 24 septembre prochain devait se dérouler le vendredi 09 juin 2023.

À cet effet, le Conseil Municipal est appelé à désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

- **COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL**

Présidé de droit par le Maire, le Bureau Électoral est composé en outre, d'un secrétaire ainsi que des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents en séance.

Le Bureau Électoral est donc composé de :

- Monsieur Alexandre BASQUIN. Maire
- Madame Annie SORREAUX
- Madame Dominique GERNEZ
- Madame Adélaïde MAILLARD
- Monsieur Thomas CARON
- Madame Françoise BOZION. Secrétaire

- **DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION**

Monsieur le Président a donné Connaissance à l'Assemblée du décret n° 2023-257 du 6 Avril 2023, de l'arrêté préfectoral du 26 Mai portant convocation des conseils municipaux, des différents articles du Code Electoral, des listes de candidats déposées régulièrement.

Le Président a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder sans débat au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- * Nombre total de bulletins : 27
- * Nombre total de bulletins blancs et nuls à déduire : 1
- * Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Etat des suffrages obtenus pour la liste des candidats :

- * Liste AVESNES-LES-AUBERT : 26

- ATTRIBUTION DES MANDATS DE DÉLÉGUÉS ET DE SUPPLÉANTS

1) Élection des délégués :

À la fin des opérations, la liste a obtenu au total le nombre ci-après de sièges de délégués :

- * Liste AVESNES-LES-AUBERT : 15 sièges

2) Élection des suppléants :

- * Liste AVESNES-LES-AUBERT : 5 sièges

Le bureau a ensuite dressé la liste des personnes élues en qualité de délégué puis en qualité de suppléant.

L'état nominatif a été annexé au procès-verbal de l'élection.

- ÉTAT DE PROCLAMATION DES PERSONNES ÉLUES

À l'issue du scrutin et des opérations de vote qui se sont déroulées lors de cette séance selon les règles prévues au Code Electoral, sont élus :

En qualité de Délégués Titulaires :

- 1. M. BASQUIN Alexandre Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 2. Mme PORTIER Carole Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 3. M. BISIAUX André Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 4. Mme TESSON Roselyne Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 5. M. PAVAUX Jean-Claude Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 6. Mme BERNIER Jeanne-Marie Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 7. M. CARON Thomas Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 8. Mme SORREAUX Annie Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 9. M. CLAISSE Christophe Liste AVESNES-LES-AUBERT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Vu la délibération prise en séance du 06 avril 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement pour 2023,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci-annexé,

Considérant l'ensemble des éléments évoqués ci-avant,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 171 068,00 €.

DÉCISION

Considérant l'ensemble des éléments évoqués,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 171 068,00 €.

**N° 3/09/06/2023 – SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE
DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

La commune d'Avesnes-les-Aubert a été désignée lauréate du programme Petites Villes de Demain. A cet effet, elle a signé une convention d'adhésion en date du 7 juillet 2021.

La convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit dans la continuité du programme et permet de valider les orientations stratégiques de développement spécifiques aux thématiques retenues (habitat, commerce et développement économique, cadre de vie et mobilité, équipements et services) déclinées ensuite en actions et projets.

La présente convention figurant en pièce jointe a ainsi pour objet de :

- Préciser les engagements réciproques des parties, à savoir les communes lauréates du programme PVD à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis et l'Etat,
- Définir les projets de territoire respectifs,
- Identifier les enjeux et les axes stratégiques par commune,
- Présenter le ou les secteurs d'intervention opérationnelle de l'ORT,
- Identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration des projets.
- Préciser les modalités organisationnelles et de suivi du programme pendant toute sa durée (comité de pilotage, bilan annuel, partenaires associés, ...).

Monsieur le Maire expose l'importance de l'engagement de la commune dans ce dispositif, compte tenu des effets juridiques, fiscaux et des outils opérationnels bénéfiques pour la revitalisation de la commune que l'ORT induit, en complément de l'appui en ingénierie octroyé via son adhésion au programme PVD.

Considérant que la commune d'Avesnes-les-Aubert est engagée dans le programme,

Suite à la présentation du contenu de la convention, notamment les orientations stratégiques et les actions prévues à ce jour,

Vu l'intérêt pour la commune de concrétiser ces actions,

Vu la date de signature fixée au 07 Juillet 2023 en sous-préfecture de Cambrai,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire.

**N° 4/09/06/2023 – SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA
RÉALISATION D'UNE OUVERTURE DE CHAUSSÉE POUR L'ENFOUISSEMENT
DES RÉSEAUX BASSE TENSION – FIBRE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 97**

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Dans le cadre du projet de réaménagement des rues Paul Vaillant-Couturier et Jules Guesde sont programmés des travaux d'enfouissement de réseaux.

Dans ce cadre, la commune d'Avesnes-les-Aubert engage des travaux d'ouverture de chaussée.

S'agissant d'une route départementale, ces travaux sont conditionnés par la signature d'une convention d'autorisation relative à l'ouverture de chaussée sous certaines modalités.

La présente convention entre le Département et la commune d'Avesnes-les-Aubert a ainsi pour objet :

- D'une part de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental,
- D'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties.

Lecture faite de la convention ci-après annexée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département et la commune d'Avesnes-les-Aubert ayant pour objet :

- D'une part de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental,

- D'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christophe Claisse demande si les chiffres qui font suite au recensement de la population de 2023 sont parus. Monsieur le Maire lui répond que les éléments ne sont toujours pas parvenus en mairie.

Monsieur André Goffart évoque la question de la multiplication des manifestations sur la commune, alors qu'il y a un Comité des fêtes.

Des réponses sont apportées par Madame Jeanne-Marie Bernier suite à la réunion de commission qui a eu lieu la veille. Monsieur Didier Ruelle parle de l'union commerciale d'Avesnes-les-Aubert.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 15.

La Secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bozion', is written over a circular official stamp of the Municipality of Avesnes-les-Aubert.

Madame Françoise BOZION

Le Maire,



A circular official stamp in blue ink, containing the text 'MAIRIE D'AVESNES LES AUBERT' and the number '59129'. The stamp is crossed out with two large, diagonal blue lines.

Monsieur Alexandre BASQUIN